

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 septembre 2017**

Le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Albiez-Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Membres présents : Jean-Paul MARGUERON, Pierre-Marie CHARVOZ, Philippe GEORGES, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Valérie DENIS, Jacky ROL, Marc TOURNABIEN, Franck LEFEVRE, Evelyne LESIEUR, Corinne COLLOMBET, Hélène BOIS, Georges RICCIO, Maurice CATTELAN, Sophie VERNEY, Jérôme ROBERT, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Jean DIDIER, Robert BALMAIN, Philippe FALQUET, Gabriel COSTE, Pascal SIBUE, Gilbert DERRIER, Michel CROSAZ, Anne CHEVALLIER, Jean-Michel REYNAUD.

Membres absents : Sandrine TESTON (procuration Pierre-Marie CHARVOZ), Françoise MEOLI (procuration Philippe GEORGES), Ségolène BRUN (procuration Jean-Paul MARGUERON), Marc PICTON, Colette CHARVIN.

Secrétaire de séance : Marie LAURENT

Date convocation : 15 septembre 2017

Conseillers en exercice : 43

Présents : 38

Votants : 41

**RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNÉE 2016 – GESTION DIRECTE ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'en application du *Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-5, L 1411-13 et D 2224-1)*, il est tenu de présenter au Conseil Communautaire les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable (RPQS). Un rapport pour la gestion directe et un rapport pour la délégation de service public.

Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ces services.

Ces rapports sont ensuite mis à disposition du public, au service de l'eau, dans les quinze (15) jours suivant leur présentation devant le Conseil Communautaire.

Un exemplaire est également adressé au représentant de l'État, pour information.

Monsieur le Président présente ces rapports annuels à l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** aux Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau potable de l'année 2016 pour la gestion directe et pour la délégation de service public et joints à la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul MARGUERON

